

RIFSEEP

« La part de rémunération variable sera calculée notamment en fonction de critères de bonne gestion financière et l'atteinte de cibles de performance précises et quantifiables. Et si les managers ne remplissent pas leurs objectifs, ils ne seront pas reconduits ! » **Edouard Philippe – Premier ministre français lors du lancement du comité interministériel de la transformation publique (29/10/2018).**

Les gouvernements qui se sont succédés ont tous parlé de la rémunération au mérite dans les trois versants de la Fonction Publique. Mais ce gouvernement – nous le savons – n'a qu'un seul souhait.

Puisqu'il a reconnu qu'il n'était pas possible de supprimer beaucoup plus de poste, la plupart des services de l'État étant déjà à l'os, il se lance à corps perdu de la seule source d'économie qui lui reste : la masse salariale, en termes de volume de rémunération.

Il a donc lancé à grands renforts de communication – et à la va-vite, il faut le dire – une concertation dont les conclusions sont déjà préparées et ficelées d'avance, telles qu'elles ont été présentées, lors du rendez-vous salarial du 2 juillet !

Dans les médias, nous entendons tous les journalistes libéraux nous expliquer que les français aiment leurs fonctionnaires ! Mieux, ils adorent les agents de la DGFIP, si l'on en croit les résultats des enquêtes !

Et pourtant, nous ne sommes pas reconnus ! Nous sommes enfermés dans des carcans administratifs. Nous faisons les frais de l'absence de GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), ainsi que d'un management inapproprié ! En plus nous sommes mal payés (ça c'est vrai, il faut le reconnaître) !

Faisant ce constat, le gouvernement – qui a remplacé l'ancienne politique avec la nouvelle parce qu'il a entendu les plaintes des agents, concernant la rémunération – a décidé de mettre en valeur les agents qui travaillent avec une part de rémunération variable !

Il a utilisé l'individualisme des agents, qui pensent toujours à son voisin qui ne travaillerait pas autant que lui-même !

Seulement maintenant, vos représentants ont déjà des certitudes :

- **l'introduction de l'individualisation des primes ne règle rien. Elle ne servira qu'à baisser encore le niveau général des rémunérations !** En tant qu'agent du contrôle fiscal nous pouvons être fier d'affirmer que nous ne touchons pas plus en faisant des rectifications (bien que le doute subsiste toujours chez nos interlocuteurs). Mais dans le futur ?!

- **une modulation individuelle mal conduite aura des effets contraires** à ceux escomptés en termes de motivation des agents. Demandez à vos IP qui ont connu la PALP !!!

- **elle repose intégralement sur les qualités du manager** à communiquer des objectifs clairs mesurables et à la reconnaissance du travail des agents,

- elle repose surtout sur une rigueur budgétaire qui se fera sentir rapidement avec les aléas des

lois de finances et de la pression sur les dépenses du titre II,

- Plus largement, on ne peut pas régler tous les problèmes liés aux rémunérations par **une politique de primes, qui ont conduit à revaloriser les régimes indemnitaires au détriment d'une revalorisation des traitements indiciaires**. Résultat, le régime indemnitaire s'est pratiquement substitué au régime indemnitaire comme part déterminante de la rémunération globale, et beaucoup ne comptent pas pour la retraite,

- elles rajoutent une **opacité dans le domaine indemnitaire**, et les agents ont déjà du mal à appréhender la situation d'ensemble,

- **les grilles indiciaires nécessitent une refonte radicale devant s'accompagner d'une intégration dans le traitement indiciaire et la prise en compte dans nos pensions**, dans un contexte où nous ne saurons pas combien nous toucherons comme retraite,

Au moment des discussions retraite c'est un sujet brûlant d'actualité !

Nous vous rappelons le but de la réforme des retraites ! Et les communications du Président ne doivent pas nous y tromper. Ce que veut le gouvernement, c'est baisser le niveau général des retraites, afin de ne pas dépasser la barre symbolique de 14 % du PIB !

Par ailleurs, la retraite sera liquidée sur la valeur du point au moment du départ, et ne sera pas revalorisée !!!

Le 16 septembre, sera en cette rentrée, une nouvelle étape de combat !